



Paysages d'automne : depuis la route du Sabot (à gauche)  
depuis le haut de Caillatière (à droite)

### Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

**L'ensemble de la population est convié à la cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918. Rendez-vous devant le monument aux morts, situé devant la mairie.**

- rassemblement à 11 heures à la mairie
- discours
- dépôt de gerbe
- minute de silence

**Un apéritif sera ensuite offert aux participants.**



**Rappel : la mairie sera fermée du 30 octobre au 3 novembre. En cas d'urgence, s'adresser au maire ou aux adjoints.**

**Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier**

**Secrétariat de Mairie** : tél. : 04.76.36.61.77

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h00 à 11h00 et 13h00 à 17h00,

Mercredi : 9h00 à 13h00

Vendredi : 9h00 à 13h00,

Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence des élus)

**Courriel** : ndomairie@wanadoo.fr

**Site Internet** : notredamedelosier.sud-gresivaudan.org

## **Maintien de l'état d'alerte sécheresse du département de l'Isère, passage en alerte renforcée pour la nappe de Bièvre-Liers-Valloire**

Le Comité Départemental de l'Eau (CDE) rassemblant les services de l'Etat, Météo-France, les collectivités territoriales ainsi que les représentants des usagers de l'eau, s'est réuni de nouveau le 18 septembre 2017 sous la présidence de M. le Préfet de l'Isère.

L'hiver a été particulièrement sec, ce qui a affecté considérablement les eaux superficielles et souterraines. Cet été a été chaud et relativement pluvieux : des périodes de canicules et d'averses se sont succédées. L'alternance rapide de ces phénomènes météorologiques, cumulé à un hiver sec, a abouti à une dégradation des niveaux des eaux superficielles et souterraines. La première quinzaine de septembre a été très pluvieuse, en effet, il est tombé pendant les 18 premiers jours de septembre l'équivalent d'un mois de septembre moyen entier. Les températures sont également en dessous des moyennes de saison.

Malgré les pluies et les températures fraîches, les cours d'eau présentent des niveaux très bas pour la saison. Certains tronçons sont à sec ce qui met à mal la vie aquatique. De nombreux cours d'eau présentent des débits en dessous des moyennes saisonnières. La chute des températures ainsi que les pluies de septembre ont permis une stabilisation de l'indice d'humidité des sols superficiels.

Les pluies estivales ainsi que celles de septembre n'ont pas permis la recharge des nappes phréatiques. Ces dernières présentent des niveaux toujours très bas pour la saison voire alarmants pour la nappe de Bièvre-Liers-Valloire. Pour les semaines à venir, aucune pluie significative n'est prévue. Les températures devraient remonter.

Suite aux différents avis émis lors de ce comité, le Préfet a décidé de **maintenir l'alerte sur l'ensemble du département pour les eaux souterraines et les eaux superficielles. A l'exception de la nappe de Bièvre-Liers-Valloire qui est placée en alerte renforcée.**

**La situation d'alerte et d'alerte renforcée implique** les mesures de restrictions suivantes : **pour tous, sont interdits :**

- *le lavage des voitures* hors stations professionnelles en alerte et hors station professionnelles équipées de lances « haute pression » ou système de recyclage de l'eau en alerte renforcée sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicule sanitaire ou alimentaire) ou technique (bétonnière ...) et pour les organes liés à la sécurité.

- *l'arrosage* des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des golfs, et des stades et espaces sportifs de 6h à 20h en alerte. L'arrosage en alerte renforcée est strictement interdit (hors « greens et départs ») sauf l'arrosage par « goutte à goutte » ou « pied à pied » entre 20h et 6h.

- *le remplissage des piscines* de plus de 5 m<sup>3</sup> à usage privé, le lavage des voiries sauf impératif sanitaire et à l'exclusion des balayeuses laveuses automatiques, fonctionnement des fontaines publiques en circuit ouvert en alerte et en alerte renforcée.

- *l'alimentation en dérivation des étangs et des plans d'eau* en alerte et en alerte renforcée.

- **pour l'agriculture** : baisse des prélèvements agricoles autorisés pour l'irrigation : 15 % en alerte ; 30 % en alerte renforcée.
- **pour l'industrie** : mise en place du plan d'économie d'eau des industriels (installations classées pour la protection de l'environnement) de niveau 1 pour l'alerte, de niveau 2 pour l'alerte renforcée.
- **pour les gestionnaires de réseau d'eau potable** : renforcement du suivi des niveaux des captages et des forages d'eau potable, transmission des données à l'administration. En alerte renforcée, sont interdits les lavages de réservoirs AEP sauf dérogation sanitaire délivrée par le Préfet, les contrôles techniques sur les points d'eau incendie.

Les usages non prioritaires de l'eau à partir du réseau d'eau potable peuvent être limités par arrêté municipal. Afin de soulager la ressource, chacun est appelé à une gestion économe de l'eau que ce soit à partir des prélèvements dans les cours d'eau, les nappes ou les réseaux de distribution d'eau publics, et cela sur l'ensemble du département. En outre, une attention particulière des agriculteurs et des industriels est recommandée sur les **prélèvements** d'eau et les **rejets** dans le milieu naturel.

**Chaque citoyen et chaque usager se doit d'être vigilant et faire preuve de civisme dans sa consommation quotidienne d'eau pour éviter de porter atteinte à la ressource en eau et aux milieux aquatiques, biens précieux pour tous les usagers.**

### Dématérialisation dans le traitement des dossiers d'immatriculation des véhicules et des permis de conduire

Dans le cadre de la modernisation et de la simplification administratives, depuis plusieurs semaines, il n'est plus nécessaire pour les usagers de se déplacer en préfecture ou sous-préfecture pour effectuer les démarches d'immatriculation de leurs véhicules ou celles relatives au permis de conduire.

Quatre téléprocédures relatives **aux immatriculations** sont d'ores et déjà disponibles sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr> :

- ➔ «je souhaite refaire mon certificat d'immatriculation» (carte grise)
- ➔ «je souhaite changer mon adresse» sur ma carte grise
- ➔ «je souhaite déclarer la vente de mon véhicule»
- ➔ «je souhaite changer le titulaire du véhicule»

Les téléprocédures sont également disponibles pour les **permis de conduire** sur le site internet <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr> pour les démarches suivantes :

- ➔ **Inscription au permis de conduire pour passer** les examens (première inscription ou nouvelle catégorie)
- ➔ Demande de **fabrication d'un nouveau permis** (sauf pour les demandes d'échange de permis de conduire étrangers ou de demandes de permis de conduire international pour lesquelles nous vous invitons à vous connecter au site internet <http://www.isere.gouv.fr>, pour de plus amples informations.)

Vous pouvez créer votre compte spécifique ANTS directement au cours de la démarche. Ce n'est pas nécessaire si vous avez déjà un compte certifié « France Connect » (identifiants [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), [ameli.fr](http://ameli.fr) ou [idn.laposte.fr](http://idn.laposte.fr) sont nécessaires)

#### Pourquoi utiliser les téléprocédures?

- des démarches sécurisées et simplifiées en ligne
- des démarches accessibles à toute heure
- des démarches réalisables depuis chez soi, depuis une borne internet en libre accès, depuis les points numériques situés à la préfecture et dans les sous-préfectures ou depuis des espaces numériques dont toutes les maisons de services d'accueil au public sont équipées.

**ATTENTION : à compter du 16 octobre 2017, la préfecture de l'Isère et les sous-préfectures de Vienne et la-Tour-du-Pin n'accueilleront plus de public au guichet des permis de conduire et des certificats d'immatriculation. En effet à cette date seuls les envois dématérialisés seront traités.**



## Rappel : Cartes Nationales d'Identité (CNI)

Nous rappelons que depuis mars dernier, les demandes de cartes nationales d'identité sont à effectuer, comme les demandes de passeports, dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil biométrique.

La commune la plus proche de nous est celle de Saint Marcellin. Attention, il est désormais nécessaire de prendre rendez-vous, auprès du service concerné de la mairie de Saint Marcellin (tel : 04 76 64 41 61), avant d'effectuer sa demande de CNI, cela prend donc un délai.

### Favoriser la pré-demande en ligne :

Il est possible d'effectuer une pré-demande de carte nationale d'identité sécurisée ou passeport en ligne sur le site <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> ou <https://passeport.ants.gouv.fr/>

Suite à cette demande, les usagers doivent impérativement imprimer le formulaire et se rendre en mairie pour finaliser la demande avec les originaux des pièces justificatives et photocopies.

**En effectuant une pré-demande en ligne, la durée du rendez-vous de finalisation est divisée par deux.**

Aussi et afin de vous aider dans cette démarche, le site:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19810> vous permet de connaître les pièces à fournir pour toute demande de titre en fonction des demandes propres à chaque usager ainsi que la liste des communes équipées hors département de l'Isère.

**Nous rappelons que la mairie de Notre Dame de l'Osier peut vous aider à effectuer votre pré-demande en ligne.**

## Rappel : pensez au recensement à partir de 16 ans

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser **entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant**. Pour se faire recenser il faut se présenter à la mairie de son domicile muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.

La mairie vous remettra alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT, qu'il est primordial de conserver précieusement. En effet cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée, etc...)

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Après avoir été recensé, et jusqu'à l'âge de 25 ans, vous êtes tenus de vous faire connaître à votre centre du Service National (CSN de Varcès pour le département de l'Isère).

## Informations CCAS

### Aide cantine :

Depuis septembre 2016 de nouveaux coefficients sont pris en compte, de manière à permettre à davantage de familles de percevoir cette aide : 2 tranches de coefficients : de **0 à 800 : 1 €** et de **801 à 1600 : 0,50 €**.

### Aide à l'inscription aux activités :

Nous rappelons que le CCAS peut participer à l'inscription aux activités des enfants du village. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016 cette aide est passée à **25 euros** par enfant (au lieu de 15 euros auparavant), sans condition de ressource.

**N'hésitez pas à venir faire la demande en mairie, elle est valable pour tous les enfants du village jusqu'au CM2.**

## **Forum mobilité dédié aux seniors à Vinay**

En zone rurale, encore plus qu'ailleurs, la mobilité est au cœur des préoccupations des aînés. Parce que la préservation de l'autonomie passe par la mobilité, elle est essentielle pour que les seniors isolés puissent rester le plus longtemps possible à domicile. S'ils facilitent les actes du quotidien, les déplacements permettent aussi de conserver une vie sociale et concourent au maintien de services voire d'activités économiques sur les territoires.

C'est pourquoi, la MSA et ses partenaires invitent les plus de 60 ans à un forum sur la mobilité le lundi 13 novembre à partir de 14h00 à la salle des fêtes de Vinay.

Au programme une multitude d'animations, de conférences, de conseils d'experts sur la sécurité routière, les différents services de transport existant mais également sur les activités, dispositifs et services proposés permettant de maintenir du lien social et de rester actif et autonome le plus longtemps possible.

**Lundi 13 novembre**

### **Forum mobilité dédié aux seniors à Vinay**

**La MSA et ses partenaires invitent les plus de 60 ans à un forum sur la mobilité le 13 novembre à la salle des fêtes de Vinay. Informations, conseils, ateliers, conférences... Un programme sur mesure dans l'objectif de faciliter les déplacements des aînés au quotidien, pour lutter contre l'isolement.**

#### **Un forum pour favoriser la mobilité des aînés**

Rester autonome dans les déplacements en toute sécurité, conserver ses habitudes et sa vie sociale, garder son autonomie de mouvement, maintenir la connaissance et la confiance dans la conduite afin d'éviter l'isolement au domicile, voilà les objectifs du forum mobilité senior proposé par la MSA et ses partenaires le lundi 13 novembre, à partir de 14 h 00, à la salle des fêtes de Vinay.

#### **Un programme d'animations diversifiées**

De 14h00 à 14h30 puis de 15h30 à 18h00, des stands seront en libre accès.

Une multitude d'animations, de conférences, de conseils d'experts sur la sécurité routière, les différents services de transport existant mais également sur les activités, dispositifs et services proposés permettant de maintenir du lien social et de rester actif et autonome le plus longtemps possible.

#### **Des conférences à ne pas manquer**

De 14h30 à 15h30, deux temps forts sur la prévention des risques routiers.

- Une conférence pour permettre aux seniors de réviser leurs connaissances en matière de code de la route animée par l'association Agiroute.
- Une conférence de sensibilisation aux effets du vieillissement associés à la conduite automobile afin de mieux appréhender les facteurs de risques animée par un médecin du centre de prévention des Alpes.

#### **Informations pratiques**

Date et horaires : Lundi 13 novembre

De 14h00 à 18h00

Lieu : Salle des fêtes de Vinay

Place de l'hôtel de ville 38470 Vinay

Entrée libre et gratuite

Un moment de convivialité sera offert par les partenaires en fin de journée.

Plus d'information sur [www.msaaalpessedunord.fr](http://www.msaaalpessedunord.fr) ou en appelant le 04 79 62 87 40.

#### **QUI SOMMES-NOUS ?**

La MSA (Mutualité Sociale Agricole) est le 2<sup>ème</sup> régime de sécurité sociale. Elle protège les exploitants et les salariés agricoles, qu'ils soient en activité ou retraités et, pour chacune de ces catégories, leurs familles, conjoints et enfants.

Organisée en guichet unique, la MSA accompagne ses adhérents tout au long de leur vie. Pour mieux répondre à leurs attentes, la MSA Alpes du Nord, présente en Isère, Savoie et Haute-Savoie, s'appuie sur son réseau de 619 délégués, élus par l'ensemble des adhérents.

## Un site internet pour faciliter les demandes de Maisons de retraite

**TROUVER UNE MAISON  
DE RETRAITE**

**UN SEUL DOSSIER  
POUR VOS DEMANDES**

Faites votre demande  
sur [www.isere.fr](http://www.isere.fr)



**TROUVER UNE MAISON  
DE RETRAITE**

Faites votre demande  
sur

[www.isere.fr](http://www.isere.fr)

Tous les établissements  
sélectionnés reçoivent votre demande

Une aide efficace à la recherche  
selon vos critères

Un service public gratuit, confidentiel  
et sécurisé accessible à votre médecin traitant

Consultez en temps réel les réponses

Trouvez des informations sur les établissements directement sur  
les sites <https://trajectoire.sante-ra.fr>  
et [www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr)  
Pour en savoir plus : [www.isere.fr/mda38](http://www.isere.fr/mda38)

Maison Départementale de l'Autonomie  
15 avenue Doyen Louis Weil  
38010 Grenoble cedex 1  
Tel : 04 38 12 48 48

via Trajectoire

**isère**  
LE DÉPARTEMENT  
[www.isere.fr](http://www.isere.fr)

## Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel.  
Il ne sent rien et ne se voit pas.



## Les dangers du monoxyde de carbone

Avec la baisse des températures la saison de chauffe démarre dans le département. Chaque année la Préfecture de l'Isère rappelle les dangers de ce gaz ainsi que les mesures pour prévenir ces dangers.

Des brochures sont disponibles en mairie.

On peut aussi demander des informations aux professionnels : plombier, chauffagiste, ramoneur, au Centre anti-poison, à l'Agence régionale de santé : [www.ars.sante.fr](http://www.ars.sante.fr)

Plus d'informations : [www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr)  
[www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr) [www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr)

## Appel à projets de la MSA pour les Jeunes dans les communes rurales

L'Appel à projets jeunes de la MSA soutient les jeunes qui s'engagent pour réaliser des actions sur une ou plusieurs communes rurales. Le dépôt des candidatures pour l'édition 2017 – 2018 est ouvert !

Acteur engagé sur les territoires ruraux, la MSA accorde une attention particulière aux 13-22 ans. Avec son dispositif d'appel à projets, elle les accompagne et les aide à mettre en place leurs propres actions. Ainsi, la MSA favorise la prise de responsabilité des jeunes et leur participation à l'évolution des territoires ruraux.

Qui peut s'inscrire ?

Des groupes constitués d'au moins trois jeunes âgés de 13 à 22 ans, assurés à la MSA ou vivant en milieu rural.

Quelles sont les thématiques concernées ?

Culture, santé, vivre ensemble.

### *Quels sont les critères de sélection ?*

L'implication des jeunes, l'impact de leur action sur le territoire, la dimension solidaire du projet, son originalité et sa qualité.

### *Comment ça marche ?*

- Un concours local Les groupes sélectionnés par le jury de la MSA reçoivent des bourses pour mener à bien leurs projets. Certains de ces projets sont choisis par le jury pour concourir aussi au niveau national.
- Un concours national Les 14 lauréats choisis par le jury national et le lauréat du Prix «Coup de coeur Facebook» sont invités à Paris au Salon International de l'Agriculture. Ils reçoivent des bourses allant de 1 500 € à 2 500 € et 2 prix spéciaux offerts par les partenaires de la MSA.

### *Comment participer ?*

Le règlement et le dossier de candidature sont à retirer auprès de Matthieu Payer, animateur de l'échelon local de la MSA Alpes du Nord. Renseignements sur le site :

<http://www.msaalpesdunord.fr/lfr/evenements/apj-adn>

N'attendez pas, la **date limite de dépôt des candidatures** est fixée au **vendredi 24 novembre 2017**.

## Forum LEADER : un programme pour financer vos projets

Depuis 2014, Saint Marcellin Vercors Isère Communauté porte le programme européen LEADER aux côtés des communautés de communes du Massif du Vercors et du Royans-vercors.

Depuis décembre 2016 le Groupe d'Action Locale formé par ces 3 communautés de communes nommé « Terre d'Echos », a sélectionné 20 projets, représentant plus d'un million d'euros investis sur le territoire LEADER.

3 réunions publiques ou « Forum LEADER » auront lieu prochainement, destinées aux habitants curieux de connaître les projets et cerner les possibilités de financement auxquelles ils peuvent avoir accès.

**FORUM LEADER**  
un programme européen  
pour financer vos projets  
*tous les domaines sont concernés !*

**VOUS ÊTES CURIEUX  
VOUS AVEZ UNE IDÉE  
UN PROJET ?**

*l'agriculture*

*l'économie de proximité*

*l'alimentation durable*

**MERCREDI 15 NOVEMBRE** ➤ CHATTE  
SENURA / 385 ROUTE DE SAINT-MARCELLIN

**MERCREDI 22 NOVEMBRE** ➤ AUTRANS  
APRAT / 314 CHEMIN DU MANOIR

**JEUDI 23 NOVEMBRE** ➤ SAINT-LAURENT EN ROYANS  
LA NAVETTE / EX USINE BALLEY / ROUTE DE L'ARPS

**À 19H**

SAINT-MARCELLIN

## Page ouverte à une activité locale

### **Rappel : Présentation des entreprises, artisans et activités professionnelles installés sur notre commune**

Dans l'idée de faire connaître les différentes activités professionnelles implantées sur la commune, nous invitions dans l'Osier Flash de juillet-août dernier, les responsables d'entreprises, micro-entreprises, les artisans, les professionnels, à réfléchir à une présentation de leur activité (description, secteur d'intervention, formation et/ou parcours professionnel...), à adresser à la mairie.

**A partir de la rentrée, nous proposons, chaque mois, de présenter une activité. Notre commune est riche d'initiatives personnelles et professionnelles locales, il nous semble important de les faire découvrir aux habitants du village.**

**Mathias Barraud, responsable de l'entreprise « Auprès de l'arbre » a répondu à l'appel.**

## Auprès de l'arbre toujours à l'osier

Depuis 2006 je réside à Notre Dame de l'Osier, et c'est cette même année que l'entreprise AUPRES DE L'ARBRE a été créée, il était à l'époque facile d'obtenir mon numéro grâce au camion bleu sérigraphié, qui stationnait sur la place de l'église, qui était il n'y a encore pas si longtemps un parking, aujourd'hui refait en une belle place.

Vous avez été nombreux à me solliciter pour gérer vos arbres, et je tiens à vous remercier pour votre confiance, car ceux qui me connaissent ont dû remarquer l'importance que j'attache aux conseils que je me dois de fournir en tant que spécialiste de l'arbre, et la clarté de ces derniers n'a pas toujours été évidente, c'est pour améliorer cette partie cruciale de mon activité que j'ai poursuivi ma formation par le biais de stage d'expertise sur les arbres d'ornement. Le cycle du « Caducée de l'arbre » m'a permis d'obtenir un certificat consulaire, et les neuf modules très

spécifiques de cette formation m'ont permis de me présenter et d'obtenir le certificat ETT (European Tree Technician), qui est un diplôme valide dans toute l'Europe et dans d'autres nombreux pays dans le monde.

Ce n'est pas parce que j'ai validé des connaissances que je compte vendre des prestations de conseils, pour la ou les décennies à venir c'est bien des prestations d'élagage et d'abattage qui vous sont proposées, avec l'envie d'être compétitif car les jeunes formés par mes soins ou par d'autres sont bien présents pour me rappeler que l'on est nombreux à vouloir travailler, surtout dans un si joli métier.

Je risque d'être un peu triste quand ceux qui ont l'habitude de me saluer dans mon vieux camion bleu ne me reconnaîtront pas maintenant que j'ai investi dans un petit poids lourd rouge cette fois. Il sera bientôt sérigraphié de mon logo :



La plupart des élagages se pratiquant l'hiver, je suis prêt à recevoir vos appels au **06 82 11 05 43** pour réfléchir avec vous à la meilleure façon de traiter vos arbres, les conseils seront adaptés le mieux possible à chaque situation et sont encore gratuits car les devis le sont aussi. Je vous souhaite un bon hiver à tous et à bientôt !

Mathias BARRAUD

## Brèves

- **Prochain L'Osier Flash** : La date limite pour le dépôt des propositions d'articles pour le prochain Osier Flash est fixée au **jeudi 23 novembre 17** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse [ndomairie@wanadoo.fr](mailto:ndomairie@wanadoo.fr) est bienvenue.

### Le coin des petites annonces

*Vous pouvez transmettre vos propositions, qui doivent rester courtes. Le comité de lecture se réserve le droit de réduire certains textes, ou de ne pas diffuser les annonces qu'il jugera inopportunes. Voir sous la rubrique « Brèves » la date limite de dépôt.*

Une petite veste noire pour femme a été trouvée, elle est à réclamer en mairie.

### Le coin Internet : récapitulatif

#### Du nouveau dans vos démarches en ligne !

De nombreuses démarches, auparavant réalisées en préfecture, se font désormais en ligne, directement depuis les sites internet de la préfecture. Retrouvez la liste ci-dessous :



Site officiel de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) pour vos démarches liées :

- à la carte grise : changement d'adresse, prix, immatriculation...
- à la réalisation d'une pré-demande de carte nationale d'identité (CNI), ou une pré-demande de passeport,
- au permis de conduire : demander votre permis, solde des points, etc.

**Pour chacune de ces démarches, il va falloir créer le même compte ANTS.**

- Pour les démarches liées à la carte grise : <http://www.immatriculation.ants.gouv.fr>
- Pour les démarches liées au passeport ou à la carte nationale d'identité : <https://passeport.ants.gouv.fr>
- Pour les démarches liées au permis de conduire : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

**La mairie peut vous aider à effectuer vos démarches en ligne**

# ANIMATIONS DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2017

## Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay

04/18 et

**25 novembre Inscription au ski club de Vinay.** C'est parti pour les séances d'inscription au ski club de Vinay : elles auront lieu au siège du club, 1 place de l'Hôtel de Ville.

**05 novembre Vide grenier du Sou des écoles de Vinay** 8h00 - Salle des fêtes Vinay – Tel 0615900891 [soudesecoles.vinay@gmail.com](mailto:soudesecoles.vinay@gmail.com)

**10 novembre Rencontre du club de l'Amitié** à Notre Dame de l'Osier à 14 heures à la mairie.

**11 novembre Vente de diots du FFCV.** Le club de foot de Vinay propose une vente de diots, à partir de 8h place du Champ de Mars.

**11 novembre Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918** à Notre Dame de l'Osier, à 11h devant le monument aux morts. Apéritif offert à l'issue de la cérémonie. (voir en page 1).

**12 novembre Vide dressing** à la salle des fêtes de Vinay, de 9h à 18h. L'AMV, Association Multiactivités Vinoise, organise son vide dressing, c'est l'occasion de faire le vide...

**13 novembre Forum mobilité dédié aux séniors** : à 14h à la salle des fêtes de Vinay (voir p5)

**18 novembre Atelier d'Annie** à la mairie de Notre Dame de l'Osier à 14h30.

**18 novembre Bourse aux skis** à la salle des fêtes de Vinay. Le SKI CLUB VINAY organise sa bourse aux skis de 13h30 à 17h. Le dépôt du matériel est prévu le matin de 8h30 à 11h30.

**19 novembre Vide grenier** organisé par le club de karaté de Vinay, de 9h à 17h à la salle des fêtes de Vinay. Tel : 0610352071

**19 novembre 1er salon de la bière artisanale** à l'Albenc. Vous pourrez venir découvrir une quinzaine de brasseurs rhône-alpins, amoureux et passionnés par leur métier. Ils vous feront découvrir les différents breuvages issus de leur propre fabrication que vous pourrez vous offrir ou partager à Noël. Démonstration de brassin, ateliers de dégustation et food truck albinois compléteront cette journée originale. Entrée 2 euros avec verre de dégustation.

**24 novembre Rencontre du club de l'Amitié** à Notre Dame de l'Osier à 14 heures à la mairie.

**Du 25 au**

**26 novembre Salon de la noix de Grenoble et des Produits du Terroir à Vinay** : le rendez-vous annuel entre producteurs et gourmands, au Gymnase et au Grand Séchoir. Le programme est disponible sur le site de la mairie de Vinay, ainsi que le bulletin d'inscription au concours de pâtisserie.